




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agricole active
- Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)
- Affectation urbaine
- Limites de propriété
- Limites de la zone agricole
- Transport électrique

Échelle = 1 : 10 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SÉT-17 et SÉT-18

*Affectations agricoles /
Îlots déstructurés :
Saint-Étienne-des-Grès*